

Le service clients Orange

Votre confirmation d'adhésion à l'Assurance Mobile Perso - Lettre de bienvenue

N° client : 1613131723
Réf.mail : RACH02149

Pour nous contacter : contact.orange.fr

Bonjour,

Nous vous confirmons votre adhésion à l'Assurance Mobile Perso le 29 novembre 2024. Vos garanties prennent effet à compter de ce jour (sous réserve que l'appareil garanti, dans lequel la carte SIM/USIM a été insérée, ait été utilisé au moins une fois dans le cadre de l'abonnement Orange ou Sosh de la ligne assurée).

Vous trouverez ci-après les coordonnées du service en charge de la mise en oeuvre de vos garanties :

Si vous êtes client Orange

- > par internet : depuis votre Espace Client orange.fr
- > par téléphone du lundi au samedi de 8h à 20h : 3900* (service gratuit + prix appel)
- > par voie postale : Orange- Service Clients Mobile - 33 732 Bordeaux Cedex 9.

Si vous êtes client Sosh

- > par internet : depuis votre Espace Client sosh.fr
- > par téléphone du lundi au samedi de 8h à 20h : 3976* (service gratuit + prix appel)
- > par voie postale : Orange- Service Clients Mobile - 33 732 Bordeaux Cedex 9.

Les primes sont réglées par prélèvement mensuel d'Orange ou Sosh sur le même compte bancaire que celui sur lequel est prélevé votre abonnement Orange ou Sosh. La cotisation est de 9,99 euro(s) TTC par mois, soit une cotisation annuelle de 119,88 euro(s) TTC pour une durée de 12 mois renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Nous vous rappelons que l'option souscrite couvre les mobiles dont la valeur est comprise entre 250,01 euro(s) et 400 euro(s). Si cela ne correspond pas à la valeur de votre mobile ou si vous changez de mobile pour un mobile de valeur différente, nous vous invitons à modifier votre adhésion en vous rendant dans une boutique Orange, ou en appelant votre service client Orange ou en contactant un conseiller par chat depuis la rubrique Aide et contact de orange.fr ou sosh.fr (du lundi au samedi de 8h à 20h).

Votre terminal est garanti uniquement s'il a été utilisé sur votre ligne Orange ou Sosh dans les 30 jours qui précèdent le sinistre ou le jour même du sinistre.

Les sinistres pris en charge par l'Assurance Mobile exclu Web doivent intervenir postérieurement à la date de prise d'effet des garanties mentionnée ci-dessus. Nous vous rappelons qu'une franchise sera appliquée en fonction de l'option assurance choisie.

Nous vous rappelons que vous disposez d'une faculté de renonciation à votre adhésion, sans aucune justification, dans un délai de 30 jours calendaires suivant l'adhésion ou, en cas de période de gratuité, à compter du paiement de tout ou partie de la 1ère prime. La renonciation

peut être faite en adressant une demande par lettre simple ou sur tout autre support durable à :
Orange Service Clients Mobile 33732 BORDEAUX Cedex 9.

Cette lettre peut être rédigée sur le modèle suivant :

« Je soussigné(e), nom, prénom, numéro de la ligne mobile assurée et adresse postale, souhaite renoncer à mon adhésion à Assurance Mobile Perso 9,99euro(s) et demande le remboursement de la cotisation éventuellement déjà prélevée par Orange ou Sosh sur mon compte bancaire.

Date et signature ».

Si vous ne souhaitez pas utiliser ce modèle de lettre, les éléments indispensables à indiquer sur votre lettre de renonciation sont vos nom, prénom et numéro de ligne mobile assurée.

Enfin, dans le cadre d'une réclamation, vous pouvez vous adresser à l'assureur :

- Par email depuis votre espace client Orange ou depuis l'assistance Sosh
- Par courrier : Orange Service Client Mobile 33 732 BORDEAUX Cedex 9

En l'absence de réponse, vous avez la possibilité de saisir la Médiation de l'Assurance, dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi de votre réclamation.

En cas de désaccord avec la réponse apportée à votre réclamation par l'assureur, vous avez également la possibilité de saisir sans délai, la Médiation de l'Assurance.

Les modalités d'accès sont les suivantes :

- Par voie électronique en complétant le formulaire de saisine figurant sur le site internet :

www.mediation-assurance.org

- Par voie postale à l'adresse suivante :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09

Vous trouverez en pièces jointes les documents suivants à télécharger et à conserver :

- Le bulletin d'adhésion
- Intermédiaires d'assurance
- Le document d'information sur le produit d'assurance
- La fiche d'information sur le prix et les garanties
- La notice d'information

Bon à savoir : pour gérer le forfait et les options de votre abonnement téléphonique, rendez-vous sur orange.fr ou sosh.fr.

Merci de votre confiance.

Le service clients Orange

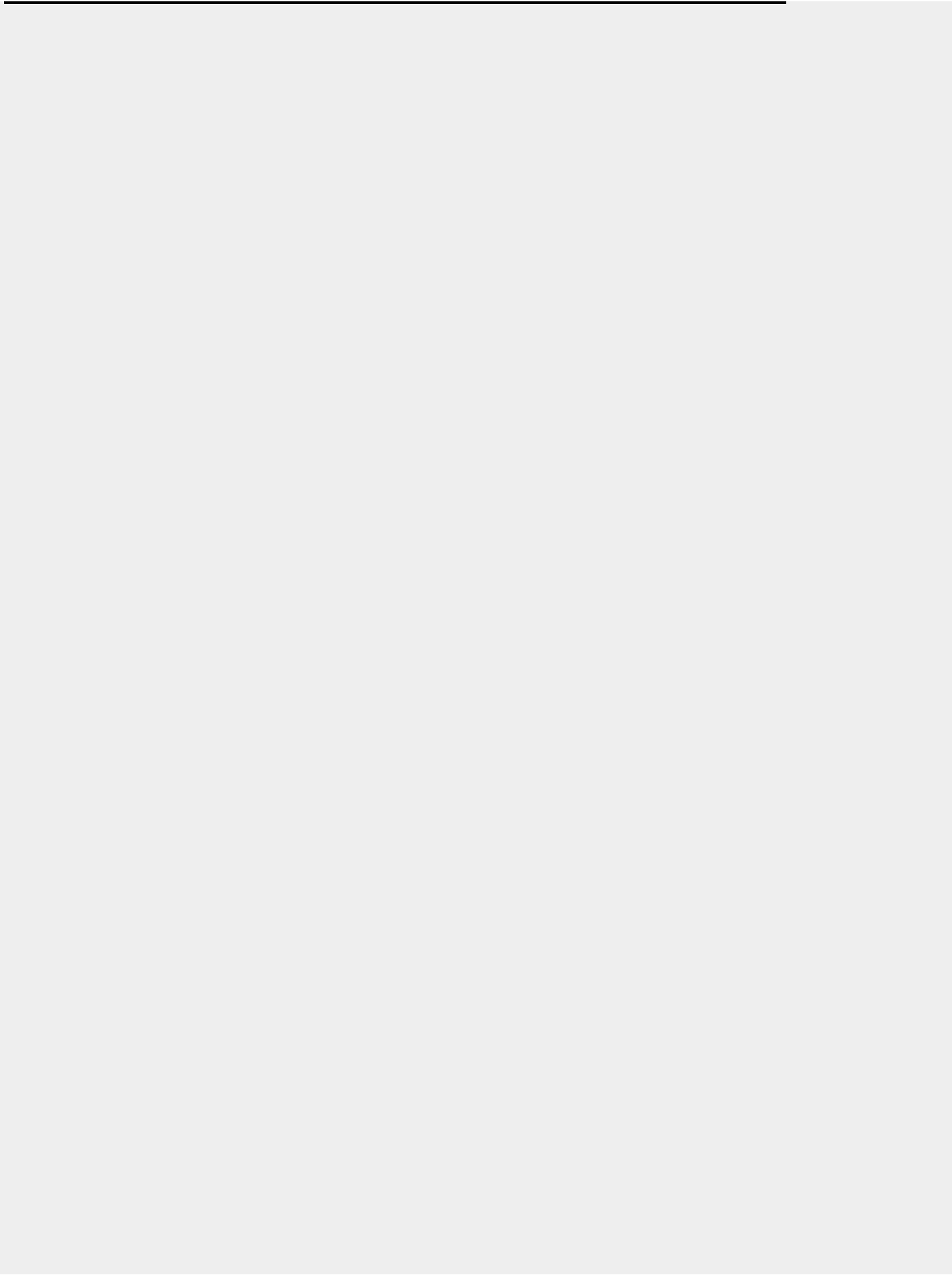
L'« Assurance Mobile », constituée de l'offre «Assurance Mobile Perso» et «Assurance Mobile Famille » est un contrat d'assurance collective de dommages n° 4061 souscrit par ORANGE SA, Société Anonyme au capital de 10 640 226 396 euro(s) dont le siège social est situé 111, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux - 380 129 866 RCS Nanterre, immatriculée à l'ORIAS sous le n°13 001 387, auprès de CARDIF - Assurances Risques Divers - SA au capital de 21 602 240 euro(s) - 308 896 547 RCS Paris - Numéro ADEME : FR200182_03KLJL Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 09, par l'intermédiaire de Karapass Courtage, Société par actions simplifiée au capital de 8 640 000 euros, 384 681 904 RCS Nanterre, immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 10055055, dont le siège social est situé 93 rue Nationale, 92100 Boulogne Billancourt en qualité de courtier d'assurance. Karapass Courtage a également le statut de Gestionnaire pour la mise en oeuvre des garanties.

Merci de ne pas répondre à ce courrier électronique. Pour [nous contacter](#).

Orange ne vous contactera jamais par téléphone, mail ou SMS, dans le seul but de vous demander votre mot de passe ou votre numéro de carte bancaire. [en savoir plus >](#)

Retrouvez Orange sur

Orange, SA au capital de 10 640 226 396 euros - 111, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux - RCS Nanterre 380 129 866





L'Assurance Mobile Perso et Famille

Bulletin d'adhésion valant certificat d'adhésion

IDENTIFICATION DE L'ASSUREUR

Nom de l'assureur : CARDIF Assurances Risques Divers
Capital social : 21 602 240 €
Numéro RCS : 308 896 547 RCS Paris
Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris
Entreprise régie par le Code des assurances

IDENTIFICATION DE L'ADHERENT

Numéro de client : 1613131723
Numéro de la ligne concernée : en cours de création
Titulaire du contrat : M Benard Aymeric
Adresse : 42 avenue des Genottes
Code postal : 95800
Ville : CERGY

GARANTIES COUVERTES

Casse, oxydation, vol caractérisé, utilisation frauduleuse, panne, batterie (dans les conditions et limites fixées par la notice)

MONTANT DE LA COTISATION

Pour l'offre « Assurance Mobile Perso », le montant de votre cotisation est calculé en fonction de la tranche tarifaire à laquelle vous avez adhéré comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Valeur de l'appareil garanti	Montant de la cotisation mensuelle
0- 100€	2,99€
De 100,01€ à 250€	6,99€
De 250,01€ à 400€	9,99€
De 400,01€ à 800€	14,99€
De 800,01€ à 1500€	19,99€
De 1500,01€ à 3000€	21,99€

Pour l'offre « Assurance Mobile Famille », le montant de la cotisation mensuelle est de 24,99 €.

Formule choisie par l'adhérent : Assurance Mobile Perso 2024 9€99

DUREE DU CONTRAT ET PRISE D'EFFET DES GARANTIES

L'adhésion est conclue pour une durée de 12 mois et se renouvelle annuellement par tacite reconduction.
Les garanties prennent effet à la date de signature de la présente demande d'adhésion.

DECLARATION DE L'ADHERENT

Je demande à adhérer au contrat collectif de dommages n° 4061 « ASSURANCE MOBILE » dont l'objet est de couvrir l'Appareil garanti en cas de casse, d'oxydation, de vol caractérisé, d'utilisation frauduleuse, de panne et de batterie dans les conditions et limites mentionnées dans la notice.

Je certifie que les renseignements fournis sur la présente demande d'adhésion sont à ma connaissance exacts et prends acte que toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte peut entraîner l'application des sanctions prévues aux articles L.113-8 et L.113-9 du Code des assurances (nullité, réduction proportionnelle ou résiliation du contrat).
Je reconnais, préalablement à l'adhésion, avoir reçu, pris connaissance et rester en possession d'un exemplaire de la notice.

Les informations recueillies sont nécessaires à l'Assureur pour réaliser et exécuter l'opération d'assurance, ainsi que pour les finalités mentionnées au sein de l'article « Informatique et Libertés » des dispositions contractuelles. Vous pouvez exercer vos différents droits (droit d'accès, de rectification, d'opposition...) en vous adressant au délégué à la protection des données (DPO) de l'Assureur à l'adresse suivante : BNP Paribas CARDIF - DPO - 8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex-France, ou data.protection@cardif.com.

Adhésion faite auprès du service clients Orange

Date : 29/11/2024 à 12:14:28

Signé, via l'envoi d'un code sécurisé, par Benard Aymeric